

Sommaire

Édito.....p.1

Infos

Euthanasie.

Les Pays-Bas montrent l'exemple.....p.2

Loft Story

ou la contrainte à l'hétérosexualité.....p.4

Le pape serait-il un enfant de cœur.....p.5

Le M. Gay de la mairie de Paris.....p.6

Aussarresses vu par Unité Radicale

"Ces femmes que l'on détruit".....p.8

USA: le choix ne tient qu'à un fil.....p.9

Capes de religion. Suite sans fin.....p.10

Actualité

James Kopp.

Un tueur prolifère arrêté en France.....p.11

Contraception et IVG.

Le projet de loi est adopté.....p.15

L'accès aux origines.

Le projet de loi de tous les dangers. p. 16

ProChoix à la conférence mondiale contre

les discriminations..... p. 18

Dossiers

Sœur Innocenta. Priez pour nous !.....p.19

Liberté d'informer.

Les nouveaux visages de la censure.....p. 24

Analyse

Lutter conjointement contre le sexisme et

le racisme (F. Gaspard).....p.33

La vie après l'avortement

(K.Kaufmann).....p.38

Manifeste.

Pour un nouveau mariage pour

tous.....p. 40

Livres.....p. 42

Peut-on être féministe et anti-choix?

Une pétition intitulée *Pourquoi nous sommes encore féministes* circule depuis le printemps dernier. Parmi les raisons invoquées pour être "encore féministe", on peut lire: "*nous voulons un monde de paix et de justice, où la dignité humaine soit respectée*", l'égalité hommes femmes, le refus de la violence, "*la publicité représente trop souvent de manière dégradante les femmes, ainsi que les relations entre hommes et femmes*", la mutilation des petites filles, la demande d'une loi anti-sexiste. Des raisons objectives, assez peu radicales; le droit de choisir n'est abordé qu'au travers du thème de la tolérance: "*nous appelons à résister à la violence du système machiste, qui exalte une virilité brutale et qui méprise les êtres différents: femmes, enfants, homosexuels, faibles, etc.*" L'avortement n'est même pas mentionné. Bref, une pétition assez floue qui prenait le risque d'attirer à elle tout le monde et n'importe qui. À si peu de frais, le fait de se dire féministe prend en effet le risque de tomber dans le domaine public au risque d'y perdre tout sens...

Ça n'a pas manqué. En effet, surprise, qui trouve-t-on parmi les signataires se proclamant "encore féministe!", une certaine Dominique Marcihacy. Son nom ne vous dit peut-être rien, pourtant il s'agit d'une des plus actives militantes du mouvement anti-choix, une activiste que ne renierait pas madame Christine Boutin, ni visiblement Florence Montreynaud, à l'initiative de cette pétition, et pour qui la signature d'une pétition équivaut à une acceptation du manifeste: "*signer un texte implique un engagement pour le présent et pour l'avenir*". Autrement dit, si Dominique Marcihacy estime qu'elle est féministe, alors elle est féministe. Ce qui pose à l'avenir un vrai problème de définition. Jugez plutôt.

Dominique Marcihacy — qui signe le manifeste en tant que membre du Conseil économique et social — a surtout été vice-présidente de Familles de France, l'une des associations familiale les plus à

droite. Elle est également présidente de la Maison de la Famille de Neuilly où l'on dispense des entretiens pré-IVG essentiellement destinés à dissuader les femmes d'avorter. Ses positions anti-choix sont très claires. C'est elle qui a notamment porté l'opposition de Familles de France à la réforme de l'IVG (voir LCI du 29 novembre 2000). C'est surtout elle que l'on a vu en tête des associations familiales s'insurgeant contre le PaCS. Auditionnée par la commission des lois du Sénat, on pouvait l'entendre expliquer: "*les homosexuels sont des êtres en souffrance qui aspirent à la normalité*". "*Ce n'est pas pour autant que l'aspiration à la parentalité doit être satisfaite*". D'après elle, les enfants concernés risquent d'être "*peu frais psychologiquement*". Des croyances anti-choix qui ne sont pas, aux yeux de Marcihacy, incompatibles (au contraire) avec une certaine admiration pour des auteures qui se disent féministes comme Sylviane Agacinsky. Dans l'un de ses éditos de 1998 paru sur le site *Quelle réforme des retraites*, elle vante l'ouvrage d'Agacinsky (*La politique des sexes*) qui, comme celui d'Irène Théry, a beaucoup inspiré la droite parlementaire

contre le PaCS. "*Lisez ce remarquable livre!*" écrit Marcihacy. La vice-présidente de Familles de France y voit en effet un véritable encouragement à un féminisme comme elle aime, un féminisme féminin, enfin! "*Pour sortir de la sujétion dans laquelle elles étaient tenues, nos sœurs aînées se sont lancées avec courage à l'assaut du monde masculin. Ce combat supposait qu'elles aient la maîtrise de leur fécondité [Ce qui, à mes yeux, passe par la diffusion de la contraception et non par celle de l'avortement qui est toujours un dramatique échec. La banalisation actuelle de cette horrible mutilation ne serait-elle pas typique d'une société dont les valeurs sont restées masculines?] et qu'elles puissent s'assumer financièrement. Ce qui imposait qu'elles aient accès aux mêmes études que les hommes et qu'elles s'engagent dans un métier.*" Et

Suite p. 9

Fiammetta Venner

ProChoix devient trimestriel!

À partir du prochain numéro (qui paraîtra fin octobre), ProChoix devient trimestriel: sa parution passe donc de tous les deux mois à tous les trois mois. Dans les faits, cela ne devrait pas changer grand-chose au rythme de parution que nous avons pris: cela nous permettra juste d'être à l'heure au lieu d'être systématiquement en retard. Car, vous l'aurez remarqué, les numéros sont de plus en plus gros! Que les abonnés se rassurent leur abonnement sera prolongé de façon à ce qu'ils reçoivent 6 numéros comme prévu.



Le droit à l'avortement ne tient plus qu'à un fil aux États-Unis, et ce fil pourrait être le sénateur James Jefford qui, après avoir démissionné du Parti républicain en mai dernier, a fait basculer le Sénat du côté démocrate en pleine vague de lois anti-choix.

Après des années de réaction parlementaire et de lobbying contre l'avortement, les anti-avortement américains ont en effet enregistré l'une de leurs plus belles victoires le 27/04/01 ; date à laquelle une loi contre les violences à l'encontre des non-nés a été votée par les représentants américains (par 252 voix contre 172).

Officiellement, il s'agit de mettre en place une législation pour "protéger tout fœtus contre toute attaque criminelle contre une femme enceinte", excepté l'avortement. Il a notamment été pensé à partir du cas de madame Marciak qui a perdu son enfant à quatre jours de l'accouchement après que son mari l'ait violemment frappée à l'abdomen. En réalité, il s'agit comme toujours de la part des congressistes américains, d'avancer un pion vers la pénalisation de l'avortement. "Cette loi est une dangereuse attaque contre le droit des femmes de choisir, qui n'a rien à voir avec la volonté de protéger les femmes contre la violence" a déclaré la National Abortion and Reproductive Rights Action League. Pour preuve, les républicains se sont systématiquement opposés à tout amendement démocrate visant à préciser que cette loi ne pouvait en aucun cas s'appliquer à l'avortement ou sur la définition même de fœtus. Résultat, ce texte considère le fœtus comme un "membre de l'espèce Homo Sapiens quel que soit son stade de développement". Antiféministe au possible, le

texte prend même la peine de le définir comme une personne "portée par un ventre". Autrement dit, même s'il ne s'applique pas officiellement à l'avortement, le texte est une belle opportunité offerte aux anti-IVG pour tenter d'ouvrir une jurisprudence conduisant à pénaliser l'interruption de grossesse. Sans surprise, il est passé à la demande de George W. Bush. Le président américain a commenté ainsi le vote : "Cette législation affirme notre attachement à la culture de vie qui accueille et protège les enfants". Cette législation était sûre de passer puisqu'en mai dernier puisque, jusque-là, le Sénat, comme la Chambre des Représentants, était à majorité républicaine. Petit changement qui devrait améliorer les chances du droit de choisir, en mai, le sénateur James Jefford a annoncé sa démission du Parti républicain par opposition à l'attitude de W. Bush.

La démission de Jefford

L'homme a toujours été un dissident. En tant que président de la commission Santé, Education, Travail et Retraites, il a souvent fait preuve d'une plus grande modération en ce qui concerne l'avortement que ses collègues du parti républicain. Il pourrait donc jouer un rôle important dans le fait d'infléchir le calendrier anti-choix du Sénat et détient à ce titre une influence considérable dans la définition de l'agenda parlementaire. Grâce à lui, le Parti républicain a en tout cas désormais du plomb dans l'aile. Pour la première fois depuis 1994, les républicains perdent le contrôle d'une des deux Chambres du Congrès. Quant aux féministes, pour la première fois depuis l'élection de Bush, elles se sont dites "optimistes" par la voix de la présidente de NOW. Il le faut bien car, dans les faits, rien n'est toutefois gagné. C. F

Marcilhacy d'entonner le célèbre couplet du 'Libérons nous de la libération: devenons femmes au foyer! : "Les premiers résultats sont là: nous autres, sœurs cadettes, avons fait autant d'études que les hommes, avons conquis notre indépendance, choisi des compagnons à notre goût, évité les grossesses non désirées, accédé au monde professionnel. Mais à quel prix? Au prix, pour celles d'entre nous qui exercent un métier, de vies épuisantes, du renoncement à davantage d'enfants, quant ce n'est pas, parfois, au bonheur de vivre à deux (combien d'hommes sont effrayés par les 'nouvelles femmes' et hésitent à s'engager?).

Marcilhacy n'a plus qu'à se plaindre de ce que personne n'entende la plainte de ces pauvres femmes libérées. Personne? Non, heureusement, il y a Sylviane Agacinsky! "La honte du féminin a hanté le féminisme", écrit Sylviane Agacinsky. Elle la cite de nouveau lorsque la femme du premier ministre écrit: "la mise au monde et l'éducation des enfants reste l'une des tâches les plus nobles et les plus nécessaires pour l'humanité". Marcilhacy lui étant gré "de se lancer dans une véritable apologie de la maternité, considérée comme un modèle universel d'ouverture à autrui, et dans une vigoureuse défense des mères au foyer (...) Voilà qui ne peut que toucher le cœur de Familles de France engagé depuis des années à réclamer un statut parental! Cette hirondelle nous annonce le printemps. À nous, mes sœurs, de réinventer et faire respecter notre nouvelle féminité. Nous la définirons nous-même (c'est plus prudent!) et veillerons à ce que notre dimension de mère y trouve sa place au même titre que celle de professionnelle ou de citoyenne." Certes, dans ce cas précis, ce n'est pas tant Marcilhacy qui devrait rougir de citer Sylviane Agacinsky mais bien Agacinsky d'être citée par Marcilhacy. C'est d'ailleurs toute la question posée par la manifeste "encore féministe", dont la modération, autorise des femmes comme Marcilhacy à le signer des deux mains, au risque de pouvoir se proclamer féministe tout en continuant son combat anti-choix. On peut accepter que Marcilhacy soit féministe, selon le postulat que toute personne qui le dit l'est. Mais dans ce cas, nous n'aurons plus aucune raison de refuser ce terme aux militantes anti-avortement qui, comme Myriam Dibundu, ont créé des groupes de "féministes provie". Auquel cas, nous devons désormais toujours prendre le temps de la précision. Ne plus dire: "je suis féministe", mais: "Non, non, je ne suis pas féministe de droite... je suis féministe-prochoix". Bien que ces deux mots fassent partie de mon répertoire préféré, les voir dans l'obligation de s'accorder est une défaite politique.

F. Venner

Le chantage de W. Bush

Lors d'un vote serré (218 voix contre 220), la chambre des Représentants a rejeté la proposition démocrate visant à lever l'une des premières mesures anti-choix prise par le président W. Bush lors de son entrée en fonction, à savoir interdire toute aide américaine aux ONG organisant le planning familial ou faisant la promotion de l'avortement à l'étranger (une décision connue aux USA sous le nom de Mexico City Act). Cette mesure, purement électoraliste, est absolument incohérente puisque, jusqu'à preuve du contraire, l'avortement est toujours légal aux USA (et donc une valeur défendue par cet État!) Même si, depuis 1976, l'avortement n'est quasiment plus remboursé, le Planning familial américain conserve ses subventions (425 millions de dollars).